

Hadopiraterisable !

Désolé pour ceux qui comme moi sont abonnés à leur flux RSS mais voici reproduite en intégralité la dernière dépêche de la Quadrature du Net.

Histoire de nous associer à l'indignation du collectif mais aussi peut-être sensibiliser quelques nouveaux lecteurs sur un sujet qui nous concerne tous. Prochain rendez-vous : l'Assemblée nationale.



"Création et internet" – Riposte graduée – Le Sénat déconnecté.

URL d'origine de l'article (CC by-nd)

Paris, le 31 Octobre 2008. La loi « Création et Internet » a été débattue et votée à toute allure en trois séances au Sénat, au terme d'un débat navrant, indigne des enjeux et des citoyens, mercredi 29 et jeudi 30 octobre. Sous le regard attentif des lobbyistes initiateurs et seuls bénéficiaires de cette loi (Vivendi, SACD, SACEM, SNEP, etc.)^[1], le coûteux projet de loi décrété par Nicolas Sarkozy en novembre 2007 a été adopté sans aucune opposition. Les sénateurs ont plébiscité et voté à l'unanimité^[2] l'usine à gaz administrative de la « riposte graduée » contre les partageurs sur Internet. Le Sénat français, tout entier au service de l'exécutif, contredit ainsi superbement l'Europe.

Un fossé générationnel au service de modèles économiques du passé...

Les sénateurs légiférant sur un domaine qu'ils ne maîtrisent pas, fossé générationnel et culturel aidant^[3], ont pour beaucoup déchiffré, souvent mot à mot, des discours pré-mâchés par les industries du divertissement et leur ministre, Christine Albanel.

« Inconsistances, mensonges, amalgames et insultes que les industriels profèrent habituellement à l'encontre de leurs clients^[4] servent de justification à des votes autistes, dans l'ignorance du débat public qui se tient dans la société française^[5]. », résume Jérémie Zimmermann, co-fondateur de la Quadrature du Net.

... sous contrôle de l'exécutif, sans opposition.

Jeudi matin, dans un frémissement, quelques mesures adoucissant vainement la « riposte » sont votées contre l'avis du gouvernement et du groupe socialiste. Quelques courageux sénateurs centristes et UMP tentent de faire remplacer par des amendes la coupure d'accès à internet, afin de réduire le caractère visiblement injuste et disproportionné de la « riposte graduée ».

La majorité reprend les choses en main à la faveur d'une opportune suspension de séance juste avant le scrutin tranchant cette question. Une poignée de frais représentants de l'UMP parmi la vingtaine de sénateurs présents et le renfort de Roger Karoutchi^[6] permettent un vote de la loi en un temps record, sans heurts, sans surprise et sans aucune forme d'opposition. Christine Albanel, « réconfortée », recevra-t-elle un accueil aussi chaleureux lors de la suite de l'examen de la loi à l'Assemblée Nationale ?

« La seule option acceptable aurait été le rejet pur et simple

de ce texte. Les quelques modifications cosmétiques, vaguement positives, votées avant que le gouvernement ne reprenne un contrôle qui commençait à échapper à Christine Albanel, n'y changeront rien. Le Parti Socialiste a même surmonté ses divisions afin d'unaniment^[7] voter ce texte anachronique si cher à Nicolas Sarkozy ! » affirme Gérard Sédrati-Dinet, analyste pour La Quadrature du Net.

Un déni manifeste des citoyens français et de l'Europe.

Plus se précise la mise en œuvre pratique de la "riposte graduée", plus elle dévoile son incapacité intrinsèque à fonctionner sans mettre en place une surveillance automatique à grande échelle du Net. Les processus techniques qu'on a demandé aux sénateurs de prendre pour argent comptant sont facilement contournables. Ils occasionneront, inévitablement et à grande échelle, des sanctions d'internautes qui n'auront commis aucune contrefaçon (faux positifs) et n'inquiéteront pas la plupart des contrefacteurs (faux négatifs). Le droit à la défense des personnes suspectées n'existe donc pas, car on ne peut garantir ni son innocence ni sa culpabilité ; ce texte est donc manifestement anti-constitutionnel.

« Cette loi est scandaleuse et ne sert que quelques industries qui refusent l'évolution de la société. Le Sénat aide le gouvernement à s'asseoir sur la démocratie européenne et à nier les droits fondamentaux des citoyens. Ces manœuvres représentent la pire façon de faire de la politique et d'écrire la loi. Il faut mettre un terme à ce processus dans l'intérêt de tous, en France et dans le reste de l'Europe. » concluent, de concert, les représentants du collectif citoyen.

Notes

[1] Crédit photo : The thing they call progress de Shutterhack sous licence Creative Commons By-Nc-Nd. Légendée ainsi par la

Quadrature du Net : « Riposte graduée : une usine à gaz contre les citoyens. »

[2] À l'unanimité de tous les groupes votant, le groupe des sénateurs Communiste, républicains et citoyens (CRC) ayant revendiqué son « abstention combative »...

[3] À l'exception notable du sénateur Bruno Retailleau, seul à paraître familier de l'environnement numérique et de ses réalités économiques et sociales au travers de quelques interventions salutaires.

[4] Clients présents, potentiels futurs clients, et anciens clients pour qui le rejet des pratiques de ces industries se traduit par un refus d'achat...

[5] Des propositions sont pourtant avancées pour discuter enfin une solution au problème que ce projet de loi a oublié : financer la création culturelle à l'ère numérique.

[6] Émissaire du gouvernement auprès du Parlement, il remplace le zélé conseiller Henrard aux côtés de la ministre Albanel, le temps de s'assurer que la situation était maîtrisée.

[7] Au plus fort de la séance durant laquelle le texte a été voté, seuls 2 sénateurs sur la vingtaine présente en hémicycle étaient socialistes, votant pour tout leur groupe.